

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 janvier 2022

DU

OBJET

### **La Fédération française de la randonnée pédestre obtient la certification Qualiopi pour son organisme de formation.**

**Après deux ans de travail et de structuration, la Fédération a obtenu la certification Qualiopi pour son organisme de formation. Cette certification valide le respect d'un cahier des charges rigoureux en matière de formation, tant sur le suivi administratif des formations que sur les qualités pédagogiques de ses ingénieries.**

#### **Devenir un acteur majeur de formation dans le secteur « outdoor »**

Grâce à cette certification Qualiopi, la formation à la FFRandonnée entre dans le cadre réglementaire de la formation professionnelle et favorisera son engagement dans l'un des axes du plan stratégique FFRandonnée 2021/2028 : **le rayonnement de la Fédération française de la randonnée pédestre**

#### **À quoi va servir la certification Qualiopi ?**

La certification est nécessaire pour obtenir des financements de la formation professionnelle. Les personnes éligibles à ces financements sont les salariés, à temps plein ou à temps partiel, qui travaillent pour un comité, un club FFRandonnée ou pour n'importe quelle structure externe. Un programme renforcé de formation va pouvoir être proposé à ces publics avec des moyens de financement en facilitant la mise en œuvre et la prise en charge de ses frais de participation. Les bénévoles-élus employeurs sont aussi éligibles, ce qui va permettre à la FFRandonnée de renforcer son offre à leur destination.

#### **Un élargissement des publics cibles**

Grâce à son organisme de formation maintenant certifié Qualiopi, la FFRandonnée va pouvoir également déployer des actions de formation dans le respect du cadre règlementaire, et adaptées aux besoins des territoires, à l'ensemble des professionnels et structures du secteur des sports de nature (accompagnateurs professionnels en recherche de formation continue, agents des collectivités territoriales, personnels d'opérateur touristiques types offices du tourisme, voyagistes, candidats en formation professionnelle dans le champ socio-éducatif et futurs animateurs de colonies de vacances par exemple, etc.). Les comités FFRandonnée pourront ainsi continuer à développer leur activité à destination de ces publics grâce à l'organisation de formations de la Fédération et permettant ainsi, aux candidats comme aux institutions, de faire financer ces formations par la branche professionnelle (OPCO, Etat, régions, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations, l'Agefiph).

**À propos de la FFRandonnée :** la [FFRandonnée](http://ffrandonnee.fr) est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports pour les disciplines de la randonnée et du longue côte, **membre du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF)**. Elle crée, gère, entretient et balise depuis 75 ans un réseau de plus de 215 100 km d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. En 2021, elle est représentée par **115 comités régionaux et départementaux regroupant 3339 clubs et 205.089 adhérents**. **La formation à la FFRandonnée c'est :** 2 904 animateurs diplômés, 4 322 journées stagiaires, 103 stagiaires sur les formations ARA (formation d'accompagnement des responsables associatifs fédéraux) en 2019.  
[formation.ffrandonnee.fr](http://formation.ffrandonnee.fr)

**Contact presse :** Anne Deny, tel. 06 84 15 09 17 – [adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)